UN RECENSEMENT DE VOS PROJETS AVANT FIN MARS 2025

ENSEMBLE, PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR RÉDUIRE NOS FACTURES !

CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

QUI ?

Le SYDEC va relancer à partir de juillet 2025 le 1er contrat initié en 2022 pour continuer à financer vos projets jusqu'en 2029.

QUOI ?

Des aides substantielles pour vos projets de production d'énergie thermique, via un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial porté avec l'ADEME.

QU'EST-CE QUE LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

Elle inclut principalement le bois-énergie, la géothermie et l'énergie solaire thermique. Les réseaux de chaleur, permettant de partager la production entre plusieurs bâtiments, sont éligibles aux aides du SYDEC.

LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Le SYDEC gère le Fonds Chaleur de l'ADEME, proposant jusqu'à 70% d'aides pour les études et les travaux.

POURQUOI OPTER POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

Adopter la chaleur renouvelable, c'est remplacer les énergies fossiles par une solution plus performante et moins énergivore, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.
Cela contribue à la transition énergétique, permet d'anticiper les réglementations, réduit la facture énergétique et favorise la promotion d'une énergie locale.

L'ACCOMPAGNEMENT DU SYDEC

Le SYDEC propose un accompagnement complet à faible coût de l'étude d'opportunité, pendant les travaux et jusqu'à la mise en service des installations.
Un marché à bons de commande est disponible pour les études de faisabilité et la maîtrise d'œuvre vous facilitant la réalisation du projet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

sydec
syndicat d'équipement des communes des Landes

Pour plus d'informations :
fabien.olivier@sydec40.fr
07 86 96 48 75